



GENERAL FISHERIES COMMISSION  
FOR THE MEDITERRANEAN  
COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES  
POUR LA MÉDITERRANÉE



**F**

**COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA  
MÉDITERRANÉE**

**Trente et unième session**

**Rome, Italie, 9-12 janvier 2007**

**ACTIVITÉS INTERSESSIONS (2006)**

**I. INTRODUCTION**

1. Ce document présente un résumé des principales conclusions du Comité scientifique consultatif (CSC) à partir des travaux menés par ses organes subsidiaires pendant la période intersessions, comme mentionné dans le Rapport de la neuvième session du CSC (document GFCM/XXXI/2007/Inf.5). Les avis et recommandations du CSC en matière de gestion des pêches sont traités dans le document GFCM/XXXI/2007/7. Les contributions du projet régional de la FAO à l'appui du CSC sont résumées dans le document GFCM/XXXI/2007/Inf.12. Le document fournit aussi un aperçu général des activités, conclusions et recommandations du Comité de l'aquaculture (CAQ), telles que mentionnées dans le Rapport de sa cinquième session (document GFCM/XXXI/2007/Inf.6). Le CAQ a institué une Réunion de coordination des groupes de travail (CMWG), parachevant ainsi son processus de restructuration. Les résultats de la première session de la CMWG sont également rapportés ci-dessous.

**II. ACTIVITÉS DU CSC**

2. À la neuvième session du CSC (Rome (Italie), 24-27 octobre 2006) ont participé les délégués de 18 pays ainsi que les observateurs du Monténégro et d'organisations régionales partenaires. L'affluence enregistrée à cette session a été la plus importante depuis la création du CSC en 1999.

3. Les activités pendant la période intersessions ont suivi de près le Programme de travail entériné par la CGPM à sa trentième session (janvier 2006). Les réunions approuvées ont toutes été convoquées comme suit:

## Réunions

- Première réunion du Groupe de travail permanent du SCSA sur les méthodes d'évaluation des stocks, 8-10 mars 2006, Istanbul (Turquie).
- Atelier transversal SCSI/SCSA/SCESS sur la mesure et la normalisation de l'effort de pêche, 30-31 mai 2006, Malaga (Espagne).
- Atelier transversal SCSI/SCSA/SCESS sur l'évaluation des stocks et les unités opérationnelles, 26-28 juin 2006, Rome (Italie).
- Session du SCSA, comprenant le groupe de travail sur les espèces démersales et le groupe de travail sur les petits pélagiques, 11-14 septembre 2006, Rome (Italie).
- Session du SCESS, 11-14 septembre 2006, Rome (Italie).
- Session du SCSI, 11-14 septembre 2006, Rome (Italie).
- Session du SCMEE, y compris l'Atelier sur l'interaction entre les cétacés et les activités de pêche, 11-14 septembre 2006, Rome (Italie).
- Réunion de coordination des sous-comités (CMSC), 24 octobre 2006, Rome (Italie).
- Neuvième session du Comité scientifique consultatif, 24-27 octobre 2006, Rome (Italie).

4. La participation d'experts aux réunions des organes subsidiaires du CSC a globalement dépassé la bonne performance déjà notée en 2005. De même, le nombre de contributions scientifiques présentées dans les sous-comités est en hausse. Avec le lancement des projets sous-régionaux CopeMed II et EastMed, la progression pourrait être encore plus marquée en 2007. Le CSC s'est également déclaré satisfait de la forte intensification de la coopération avec les organisations partenaires, en particulier en relation avec les travaux du Sous-Comité sur l'environnement et les écosystèmes marins (SCMEE).

## Principales conclusions des organes subsidiaires du CSC

5. Les principaux résultats des travaux des sous-comités du CSC, de leurs groupes de travail et de leurs ateliers ainsi que les conclusions de la Réunion de coordination des sous-comités (CMSC), tels qu'approuvés par le CSC, peuvent être résumés comme suit:

- La première session du Groupe de travail permanent sur les méthodes d'évaluation des stocks (PWGAM) a été organisée en conjonction avec un Atelier sur l'évaluation des stocks pélagiques et démersaux de la Mer noire. Le Groupe de travail a souligné la nécessité de mettre en place un groupe d'experts sous l'égide du SCMEE/SCSA pour définir des écosystèmes spécifiques dans la zone de la CGPM afin de mieux évaluer l'impact des pêches et autres activités humaines sur ces écosystèmes. Il s'est déclaré favorable à l'emploi de différentes méthodes pour l'évaluation des ressources démersales, telles que les modèles de production composites et les analyses directes de survie, et a suggéré la promotion de cours de formation sur les nouvelles méthodes, si possible par le truchement d'institutions partenaires comme le CIHEAM/IAMZ.
- L'Atelier sur la mesure et la normalisation de l'effort de pêche s'est concentré sur la formulation de stratégies pour le suivi de l'effort de pêche et la normalisation des méthodes de collecte des données. Il a suggéré d'entreprendre des études pilotes pour tester les méthodes proposées. L'accent a été mis sur la mesure de l'effort relatif aux ressources démersales en termes d'intensité de pêche (effort de pêche/aire unitaire des fonds de pêche), en utilisant éventuellement des outils comme les systèmes d'information géographique (SIG). L'Atelier a identifié d'autres travaux à mener sur la mesure, le calibrage et l'allocation de l'effort de pêche.
- L'Atelier sur l'évaluation des stocks et les unités opérationnelles a élaboré un nouveau programme statistique (le tableau de la Tâche 1 de la CGPM) pour la collecte de données sur les unités opérationnelles (OU). Le traitement de la Tâche 1 de la CGPM devrait permettre d'appliquer la Recommandation CGPM/2006/1 et, dans un deuxième temps, de s'attaquer aux problèmes liés à la gestion des pêcheries multispécifiques. Une fois les données disponibles, des essais pratiques devront être effectués sur une sélection d'unités opérationnelles et de sous-régions géographiques (GSA).

- Le Sous-Comité des statistiques et de l'information (SCSI) a approfondi les résultats des ateliers transversaux sur la mesure de l'effort de pêche et sur les unités opérationnelles. Il a ainsi procédé à la mise à jour des formulaires d'évaluation des stocks du CSC, en vue d'intégrer la segmentation des flottilles et les unités d'effort nominal, et parachevé la matrice de l'unité opérationnelle (OU) ainsi que le tableau de collecte de données correspondant (tableau de la Tâche I de la CGPM). Le scic a également examiné une sélection de systèmes statistiques et d'information des pêches nationaux et sous-régionaux afin d'en vérifier la compatibilité avec le système régional de bases de données et d'information de la CGPM en cours d'installation. L'examen a porté entre autres sur la base de données FishStat de la FAO, le Système de surveillance des ressources halieutiques (FIRMS) et les bases de données des projets régionaux de la FAO. Le Sous-Comité a suggéré d'harmoniser la nomenclature et les dénominations des sous-régions géographiques. Il a examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Recommandation GFCM/2005/2 sur l'établissement d'un registre des navires de plus 15 mètres autorisés à opérer dans la zone de la CGPM.
- Le Sous-Comité des sciences économiques et sociales (SCESS) a centré ses travaux sur l'identification des variables socioéconomiques liées au concept des unités opérationnelles comme contribution à la Tâche 1 de la CGPM et sur les paramètres économiques pour encourager la normalisation de la mesure de l'effort de pêche dans tous les pays membres. Le SCESS a également examiné les questions liées aux flux commerciaux des produits halieutiques dans le but d'en évaluer l'impact sur la gestion de la pêche. Il a lancé une analyse sur le statut législatif et socioéconomique de la pêche sportive et de plaisance et examiné le rôle éventuel des indicateurs sociologiques en matière de surveillance des pêcheries.
- Le Sous-Comité de l'environnement et des écosystèmes marins (SCMEE) a mis l'accent sur l'impact de la pêche sur les espèces protégées et/ou menacées d'extinction, notamment les cétacés, les tortues et les requins. A cet égard, il a insisté sur l'harmonisation avec les organisations partenaires et les programmes de recherche s'occupant à l'échelle internationale d'écosystèmes marins, en particulier de pair avec la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches (EAF), l'identification des habitats sensibles et d'éventuelles zones de pêche à accès réglementé comme mesure de suivi à la Recommandation GFCM/2005/1 sur la gestion de certaines pêcheries exploitant des espèces démersales et d'eaux profondes.
- Le Sous-Comité sur l'évaluation des stocks (SCSA) a examiné 22 évaluations correspondant à neuf stocks démersaux (dont un partagé) et 14 stocks de petits pélagiques (dont 6 six partagés), couvrant sept sous-régions géographiques, situées pour la plupart en Méditerranée occidentale. En outre, les résultats des campagnes de chalutage MEDITS ont été largement utilisés. Le CSC a pris acte des avis en matière de gestion des ressources formulées par le SCCA (Annexe F du Rapport du CSC) et a approuvé une recommandation sur l'utilisation d'un maillage carré de 40mm dans le cul de chalut.
- La Réunion de coordination des sous-comités (CMSC) a tenu une brève réunion informelle une fois les sessions des sous-comités terminées et une réunion officielle avant celle du CSC (GFCMXXXI/2007/Inf.10). La CMSC a relevé des insuffisances concernant certains avis en matière de gestion des ressources, qui pourraient être surmontées si les Membres fournissaient en temps opportun les informations scientifiques et techniques dont ils disposent, afin de permettre aux sous-comités concernés de se livrer à une analyse plus approfondie. Elle a également souligné que la stratégie pour mettre en œuvre la Recommandation GFCM 2006/1 relative à la gestion de certaines pêcheries exploitant des espèces démersales et des petits pélagiques ainsi que l'utilisation, par les

Membres, du tableau de la Tâche 1 de la CGPM pour la collecte de données sur la base des unités opérationnelles devraient être considérées comme prioritaires.

- La réunion du Groupe de travail ad hoc conjoint CGPM/CICTA sur les grands pélagiques de la Méditerranée, prévue pour 2006, n'a pas eu lieu. Le SCS a toutefois pris acte de l'avant-projet de document sur les réalisations du Groupe de travail depuis sa création (document GFCM/XXXI/2007/Inf.13). Le SCS a réitéré la nécessité de reprendre les activités de cet organe subsidiaire et a recommandé que la prochaine session du Groupe de travail conjoint ait lieu fin 2007 ou début 2008 et concentre ses travaux sur les petits thonidés.

6. En outre, le Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM/Institut agronomique méditerranéen de Saragosse (IAMZ) a organisé en 2006 la deuxième édition du cours de spécialisation post-universitaire sur "L'économie et la gestion des pêches" auquel ont participé 27 chercheurs méditerranéens de 9 pays membres de la CGPM. Des questions intéressant directement la CGPM ont été identifiées pour faire l'objet de thèses de maîtrise.

### **III. ACTIVITÉS ET RECOMMANDATIONS DU CAQ**

7. Le Comité de l'aquaculture (CAQ) a tenu sa cinquième session à Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne), du 5 au 7 juin 2006. Les activités menées pendant la première partie de la période intersessions (de la mi-2004 à la fin 2005) ont été examinées par la Commission à sa vingt-neuvième session (février 2005) et à sa trentième session (janvier 2006). Par la suite, le CAQ a mis l'accent en 2006 sur le parachèvement de son processus d'examen et de restructuration. Cela supposait l'abolition de ses réseaux techniques (EAM, TECAM, SELAM), le transfert du SIPAM au sein du Secrétariat de la CGPM et l'établissement de trois groupes de travail thématiques, coordonnés par une entité transversale, la Réunion de coordination des groupes de travail. Les réunions et activités connexes entreprises dans le cadre du CAQ de janvier à décembre 2006 sont présentées ci-dessous:

#### **Réunions**

- Atelier sur l'analyse des marchés européens du loup et de la dorade, Rome (Italie), 12 mai 2006;
- Réunion d'experts pour évaluer l'utilité d'un organe subsidiaire sur les aspects techniques et socioéconomiques de l'aquaculture en Méditerranée, Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne), 2-3 juin 2006;
- Cinquième session du Comité sur l'aquaculture, Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne), 5-7 juin 2006;
- Première Réunion de coordination des groupes de travail ad hoc, Rome (Italie), 6-7 novembre 2006;
- Neuvième session annuelle du réseau sur le Système d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée (SIPAM), Larnaca (Chypre), 15-18 novembre 2006).

#### **Principales conclusions et recommandations**

8. Les principaux résultats des travaux du CAQ, de ses réunions d'experts et de ses ateliers ainsi que les conclusions de la Réunion de coordination des groupes de travail (CMWG) et de la session annuelle du SIPAM sont présentés ci-dessous à la Commission pour examen.

- L'Atelier sur les marchés européens du loup et de la dorade a été convoqué comme activité conjointe du SIPAM et du SELAM (aspects socioéconomique et juridiques de l'aquaculture en Méditerranée). Parmi les participants figuraient des experts, des représentants des producteurs, des chercheurs et des décideurs. Les discussions se sont appuyées sur un rapport préparé aussi à la demande de la FAO, qui contenait l'analyse de la situation et des tendances des marchés (voir GFCM/31/2007/Dma.6). La réunion a conclu que pour ces poissons osseux, le marché était devenu très compétitif avec des menaces concrètes de saturation sur certains segments. Des possibilités de croissance existent toutefois dans les pays du Nord et du Sud de la Méditerranée, surtout pour les produits de niche. Le CAQ s'est déclaré favorable aux recommandations de l'Atelier et a prié son Groupe de travail ad hoc sur la commercialisation, récemment créé, d'assurer le suivi.
- La réunion d'experts chargée d'examiner l'utilité d'un organe subsidiaire sur les aspects techniques et socioéconomiques de l'aquaculture en Méditerranée a été organisée au terme d'un processus qui comprenait l'évaluation extérieure du CAQ et de ses réseaux (2004) ainsi que la requête faite par la Commission en 2006 d'identifier la structure la plus adaptée pour traiter des aspects techniques, économiques et sociologiques de l'aquaculture en Méditerranée et se substituer aux réseaux du SELAM et du TECAM. Elle a toutefois recommandé d'une part que le CAQ explore la possibilité de fusionner le réseau sur l'environnement et l'aquaculture en Méditerranée (EAM) réactivé avec le TESAM car les activités proposées par ces deux organes subsidiaires font souvent double emploi et d'autre part que le mandat du Comité soit lui-même revu pour tenir dûment compte de toutes les dimensions du développement aquacole. Ces propositions ont été depuis approuvées par le CAQ.
- À la cinquième session du Comité de l'aquaculture ont participé les délégués de 11 pays membres de la Commission et des observateurs d'organisation partenaires du secteur public et privé. La session a examiné la situation de l'aquaculture dans la région et les activités des réseaux liés au Comité. Les activités menées par le projet de revitalisation du SIPAM et les conclusions des deux réunions d'experts, respectivement sur la réactivation de l'EAM (décembre 2006) et sur le TESAM (juin 2006) ont fait l'objet d'un examen approfondi.
  - i) En vue d'englober les organes subsidiaires dans une structure répondant à des critères de rentabilité et d'efficience, le Comité a décidé qu'un organe subsidiaire unique, dénommé Réunion de coordination des groupes de travail ad hoc (CMWG) serait créé en remplacement de ces réseaux et qu'il serait appuyé initialement par trois groupes de travail ad hoc, s'occupant respectivement de i) commercialisation, ii) durabilité, et iii) localisation et capacité de charge. Ces groupes de travail se pencheraient sur des problèmes et viseraient des produits spécifiques, auraient une méthode de travail souple et des échéances précises. Le Comité a arrêté la composition, le modus operandi et le mandat de la CMWG et a adopté le mandat du Coordonnateur de chaque groupe de travail (voir Annexe D du document GFCM/31/2007/Inf.6). Il a également examiné et approuvé le cadre indicatif à court et moyen terme des activités des groupes de travail ad hoc.
  - ii) Le CAQ a prié la CMWG de convoquer sa session inaugurale pour, d'une part, définir dans le détail les activités des groupes de travail et fixer les priorités et, d'autre part, rédiger le projet de programme de travail et budget de l'exercice 2007-2008, à soumettre à l'approbation de la Commission à sa prochaine session plénière. Le CAQ a rappelé que la réalisation du programme proposé dépendra des fonds disponibles au titre du budget autonome de la CGPM et de

contributions extrabudgétaires de la part des membres de la Commission. Le Comité a également noté que le recrutement d'un expert en aquaculture à plein temps au Secrétariat de la CGPM était essentiel pour veiller à la mise en œuvre du plan de travail des organes subsidiaire du CAQ. Il a jugé opportun de réexaminer cette question à la trente et unième session de la Commission. Le délégué de l'Italie a indiqué que, sous réserve de confirmation de la part des autorités compétentes, son pays fournirait un soutien financier pour la création d'un, voire deux, des groupes de travail ad hoc proposés. Au moment de la rédaction du présent document de travail, le Secrétariat de la CGPM avait reçu une communication écrite de la Direction générale des structures et des marchés halieutiques du Ministère espagnol de l'agriculture, des pêches et de l'alimentation indiquant que le Gouvernement était prêt à soutenir les activités du Groupe de travail ad hoc du CAQ sur la commercialisation par une contribution financière de 100 000 euros.

- iii) Le CAQ a également passé en revue les progrès réalisés par le projet NedFisis et par les équipes du Centre régional du SIPAM (Tunisie) dans le cadre du projet de revitalisation du SIPAM, lancé en mars 2006. Les principales activités comprennent: i) la conception et la réalisation de la nouvelle infrastructure SIPAM2006; ii) la vérification et la mise à jour des données dans les différentes bases de données; et iii) la conception et la mise en œuvre d'une stratégie d'information pour le SIPAM. Les caractéristiques technologiques du nouveau portail SIPAM2006 ont été soulignées, notamment les mécanismes de gestion destinés à renforcer le rôle du Coordonnateur national et les nouvelles fonctions visant à faciliter l'accès, l'utilisation et l'opérabilité des informations aquacoles disponibles à travers le SIPAM.
  - iv) Le Comité a reconnu l'utilité du SIPAM2006 comme mécanisme de coopération régionale et admis l'actuelle faiblesse du SIPAM faute d'un engagement sans réserve des membres de la CGPM concernés, en termes de ressources financières ou humaines. Le Comité a suggéré le transfert du mandat des coordonnateurs nationaux à une institution nationale pour garantir toute la gamme des compétences et ressources nécessaires. Le Comité a enfin demandé à l'équipe de revitalisation du SIPAM d'accorder la priorité aux résultats opérationnels immédiats, de se concentrer sur un nombre restreint de bases de données, d'inclure des informations sur les marchés et d'éviter les doubles emplois avec d'autres sources d'information. La nécessité de renforcer la coordination et les flux d'information entre le SIPAM et les groupes de travail ad hoc du CAQ nouvellement créés a été soulignée. Enfin, il a été noté que les membres de la Commission qui participent au SIPAM ne couvraient pas entièrement l'aquaculture méditerranéenne et que l'insuffisance des données de la part de quelques uns des principaux pays producteurs affaiblissait le système.
  - v) Le Comité a effectué les nominations suivantes: M. Spyros Klaoudatos (Grèce) en tant que Président et MM. François René (France) et Hayri Deniz (Turquie), respectivement en tant que premier et second vice-présidents.
- La première Réunion de coordination des groupes de travail ad hoc (CMWG) a eu lieu en novembre 2006 pour reprogrammer les activités proposées et identifiées lors des réunions d'experts de l'EAM et du TESAM. Onze experts y ont participé en plus des membres du Bureau du CAQ. La CMWG a rédigé des propositions de projets pour chacun des trois groupes de travail ad hoc créés par le CAQ. Toutefois, étant donné l'échéance à moyen terme des projets proposés et des financements extrabudgétaires requis, il a été demandé de préparer une ventilation annuelle des activités prévues et des dépenses afférentes, que

le Secrétariat a été chargé d'inclure dans le projet de programme de travail du CAQ soumis à l'approbation de la Commission. La Réunion de coordination a également revu le mandat du Comité. Le rapport de la CMWG est repris dans le document GFCM/31/2007/Inf.10.

- Les titres et principaux buts/produits des projets proposés sont les suivants:

Groupe de travail ad hoc / Titre du projet proposé	Résumé des buts du projet
<p>Groupe de travail ad hoc sur la commercialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration d'une stratégie pour la commercialisation et la promotion des produits aquacoles méditerranéens *****</li> <li>• Renforcement de l'image de l'aquaculture méditerranéenne</li> </ul>	<p>→ Informations quantitatives et qualitatives sur la situation et les tendances des marchés</p> <p>→ Formulation de recommandations relatives aux marchés pour soutenir le développement du secteur aquacole *****</p> <p>→ Promotion de l'image du secteur de l'aquaculture.</p> <p>→ Développement des outils de formation et de communication</p>
<p>Groupe de travail ad hoc sur la durabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser l'approche écosystémique dans la sélection et l'application (directives) d'indicateurs de développement durable de l'aquaculture en Méditerranée</li> </ul>	<p>→ Inventaire et adaptation des indicateurs utilisés en aquaculture</p> <p>→ Utilisation pratique des indicateurs de l'aquaculture</p> <p>→ Elaboration de directives appropriées</p>
<p>Groupe de travail ad hoc sur la localisation et la capacité de charge</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration de directives en matière de localisation et de capacité de charge pour l'aquaculture méditerranéenne dans les zones aptes à l'aquaculture (SHOC MED)</li> </ul>	<p>→ Elaboration de procédures communes</p> <p>→ Etude du potentiel des zones allouées à l'aquaculture (AZA)</p> <p>→ Identification des goulets d'étranglements de la production liés à la localisation</p>

- La neuvième session annuelle du réseau sur le Système d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée (SIPAM) a eu lieu en novembre 2006 et les coordonnateurs nationaux de dix pays y ont participé.
  - i) Les principales caractéristiques du nouveau prototype SIPAM2006, qui facilitent la saisie et le recouvrement des données, ont été passées en revue. Les coordonnateurs nationaux ont reçu une formation en matière de saisie et de certification des données. Le lancement officiel du produit final est prévu pour la session de janvier 2007 de la Commission. Il a été noté que la mise en application du nouveau système exigerait encore un fort engagement de la part des pays du SIPAM. La participation d'autres pays méditerranéens au SIPAM a été vivement recommandée.
  - ii) Le cadre général de la stratégie régionale d'information et de communication du SIPAM a été approuvé ainsi que les outils destinés à améliorer la visibilité du SIPAM. L'importance de produire du matériel de promotion dans les

langues nationales a été relevée. Les coordonnateurs nationaux ont souligné la nécessité de voir s'il serait possible, et selon quelles modalités pratiques, d'autoriser les producteurs aquacoles à faire de la publicité sur le SIPAM. La réunion a également souligné la nécessité que le système SIPAM2006 soit soutenu au sein du Secrétariat par un responsable de l'aquaculture et par un fonctionnaire chargé de l'information/communication en plus de l'analyste/programmeur de systèmes prévu pour la CGPM, en particulier du fait de l'achèvement en janvier 2007 du projet de revitalisation MedFisis/SIPAM. Le rapport de la réunion est repris dans le document GFCM/31/2007/Inf.11.

### **Cours et séminaires**

9. En 2006 les cours et séminaires spécialisés suivants ont été organisés et mis en œuvre par le CIHEAM/IAMZ. Le CAQ a noté que ces initiatives présentaient un intérêt direct pour les activités proposées pour ses groupes de travail ad hoc récemment créés.

- Aquaculture et gestion de l'environnement en Méditerranée, Murcie (Espagne), 24-29 avril 2006;
- Mariculture des algues: techniques, utilisation et perspectives de développement, Saragosse (Espagne), 22-26 mai 2006;
- Stratégies, options de développement et choix technologiques en aquaculture méditerranéenne, Saragosse (Espagne), 18-23 septembre 2006.

### **IV. MESURES PROPOSÉES À LA COMMISSION**

10. La Commission est invitée à passer en revue les activités intersessions de son Comité scientifique consultatif. La CGPM pourra souhaiter examiner la nouvelle structure et le modus operandi recommandés par le CAQ et en particulier les modifications du mandat du CAQ envisagées, ainsi que les mandats proposés pour la CMWG et les coordonnateurs des groupes de travail, figurant aux annexes A et B du présent document.

11. La Commission est invitée à fournir des orientations sur les questions d'importance particulière exprimées par ses organes subsidiaires, notamment sur d'éventuelles mesures de suivi.

### **Annexe A**

#### **Mandat révisé du CAQ**

1. Il est établi un Comité de l'aquaculture (CAQ) chargé de surveiller les tendances et de promouvoir le développement durable et la gestion responsable de la mariculture et de l'aquaculture en eau saumâtre dans la région;
2. Le Comité fournira des avis indépendants concernant les bases techniques, socioéconomiques, juridiques et environnementales des normes, règles et directives

- communes ainsi que des mesures de gestion soumises à la Commission;
3. Le Comité sera ouvert aux Membres de la Commission. Chacun d'eux peut désigner un membre qui siègera au Comité et tout membre peut être accompagné d'experts;
  4. Le Comité pourra créer des groupes de travail afin d'analyser les données et informations scientifiques et techniques et de conseiller le Comité sur des questions ayant trait au développement durable de l'aquaculture (telles que les marchés, les interactions avec l'environnement, la santé, les aspects sociologiques, et autres questions pertinentes) ainsi qu'à l'intégration de la mariculture dans la gestion des zones côtières, et assurera leur coordination par le truchement d'une Réunion de coordination des groupes de travail (CMWG). Le Comité s'acquittera en particulier des tâches suivantes:
    - évaluer les informations fournies par les Membres, et par des parties prenantes et programmes spécialisés dans le domaine de l'aquaculture, sur les statistiques de production, les données concernant les marchés, les systèmes de culture, les technologies utilisées, les espèces cultivées, et maintenir les bases de données y afférentes, notamment les indicateurs socioéconomiques, environnementaux, biotiques et abiotiques pertinents;
    - encourager la formulation, dans le cadre de la Commission, de normes communes et de directives relatives au développement durable de l'aquaculture;
    - identifier des programmes de recherche coopérative et de formation et en coordonner la mise en œuvre;
    - s'acquitter de toutes les autres tâches, fonctions et responsabilités qui lui seront confiées par la Commission pour œuvrer à la promotion de l'aquaculture.
  5. Les Membres ont l'obligation de fournir des informations relatives à la production et autres données utiles aux fonctions du Comité de manière à permettre au Comité de s'acquitter des responsabilités susmentionnées.

## **Annexe B**

### **Mandat de la CMWG et des coordonnateurs des Groupes de travail du CAQ**

#### **1. Composition et mode de fonctionnement du CMWG**

La Réunion de coordination des Groupes de travail *ad hoc* est composée du président et des deux vice-présidents du Comité de l'aquaculture (CAQ), du Secrétaire exécutif de la CGPM, du Secrétaire technique du Comité, des coordonnateurs des Groupes de travail *ad hoc*, institutions internationales partenaires comme décidé par le CAQ et des experts clés sélectionnés.

En plus de l'assistance du Secrétariat de la CGPM, la CMWG bénéficiera dans son travail du soutien de fonctionnaires techniquement concernés de la FAO, y compris les coordonnateurs des projets régionaux, quand nécessaire. Conformément à l'Article X (6) du Règlement intérieur, le fonctionnement de la Réunion de coordination des Groupes de travail *ad hoc* est régi, *mutatis mutandis*, par le Règlement intérieur de la Commission.

Le mode de fonctionnement des Groupes de travail *ad hoc* adoptera une approche par projets; en outre sera ciblé sur des résultats et la résolution de problèmes spécifiques. Les activités se feront autant que possible dans un cadre temporel et des estimations de coût préétablies.

## **2. Mandat du CMWG**

- Proposer et/ou mettre à jour les éléments du plan de travail du CAQ pour la période intersessions et planifier en conséquence la répartition des activités entre les Groupes de travail *ad hoc*;
- Promouvoir la participation d'experts qualifiés pour les activités des groupes de travail *ad hoc*;
- Identifier les besoins de données et d'informations qui pourraient être gérées par le SIPAM;
- Examiner les rapports des Groupes de travail *ad hoc*, assurer la cohérence des projets de recommandation de ces organes subsidiaires et formuler, si besoin est, des avis intégrés pour une aquaculture adéquate qui seront examinés par le CAQ;
- Assurer la fonction de comité de rédaction pour le choix des documents scientifiques et techniques susceptibles d'être publiés dans la série *Etudes et Revues de la CGPM*;
- Assurer toute autre tâche explicitement confiée par la Commission ou le CAQ, ou approuvée par consensus par les membres de la CMWG.

## **3. Mandat des coordonnateurs des Groupes de travail *ad hoc***

- Tenir à jour la liste, y compris les coordonnés, en liaison avec les points focaux nationaux, des experts participant aux réseaux liés au Groupe de travail *ad hoc* et assurer la distribution de l'information afférente;
- Promouvoir la participation des experts aux activités des Groupes de travail, ainsi que leur contribution scientifique et technique;
- Organiser, en liaison avec la CMWG, les activités des Groupes de travail *ad hoc* de façon à répondre aux questions posées par la CGPM ou par le CAQ;
- Coordonner les activités intersessions, notamment l'organisation des réunions des Groupes de travail *ad hoc*, en collaboration avec le Secrétariat de la CGPM, y compris la rédaction de l'ordre du jour provisoire annoté et/ou mandate;
- Superviser la rédaction des rapports des réunions, y compris le format des annexes/documents de référence joints;
- Maintenir des liaisons avec les organes scientifiques et techniques d'autres organisations internationales ou régionales traitant de sujets d'intérêt commun.